



Attestation immobilière?

Par **fredomr**, le **04/06/2015** à **23:06**

Mon père est dcd et a laissé un testament dans lequel il donne l usufruit de sa quote part d une maison à sa CO-PACS.

J'hérite donc de la nue-propriété de 50% de la maison.

La CO-PACS de mon père détenait déjà 50 % en pleine propriété.

Question : pouvons nous attendre pour réaliser l'attestation immobilière? Et la réaliser le jour où cette maison sera vendue?

Le notaire m'indique que parce qu il y a testament, nous devons faire l'attestation en même temps que la déclaration de succession, donc maintenant.

Merci pour vos réponses